

## POINTS DE VENTE

<b>Joliette -Terminus Joliette</b> 942, St-Louis J6E 3A4	450-759-5133
<b>Joliette - CEGEP de Joliette (COOP étudiante)</b> 20, St-Charles-Borromée Sud J6E 4T1	450-759-6701

## INFORMATIONS

### GRATUITÉ

Accordée aux enfants de 0 à 11 ans inclusivement, sur présentation au conducteur, sur demande, d'une pièce d'identité justifiant leur âge (carte d'assurance maladie, carte étudiant ou autre) et OBLIGATOIREMENT accompagnés d'un adulte qui défraie son passage (ne s'applique pas aux groupes).

### TARIF RÉDUIT

La tarification réduite est offerte SEULEMENT sur carte OPUS avec photo, en carnet de 6 billets ou en laissez-passer mensuel.

- Accordé aux enfants de **6 à 15 ans**;
- Accordé aux étudiants de **16 à 25 ans** fréquentant à temps plein un établissement d'enseignement reconnu par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);
- Accordé aux personnes âgées de **65 ans et plus**.

### INFORMATION GÉNÉRALE

- Nous vous recommandons de vous présenter à l'arrêt cinq minutes à l'avance, d'être visible et d'avoir l'argent exact ou un titre de transport valide en main.

- En raison d'impondérable, les horaires sont sujets à changement sans préavis. Les arrivés, départs et correspondances des autobus aux heures indiquées ne sont pas garantis.

- Jours fériés : Consultez le site Internet du CRTL au [www.jembarque.com](http://www.jembarque.com), les points de ventes, les conducteurs ou la ligne INFOBUS.

- En milieu rural, possibilité d'embarquement et de débarquement sur demande, aux endroits sécuritaires, entre deux arrêts à l'horaire.

\*Règlementation sujette à changement en fonction de la règlemeion en vigueur du CRTL.

### TRANSFERTS

Possibilité de transférer avec le circuit #50, vers Montréal ou en provenance de Montréal, au point de transfert du Terminus Joliette. L'utilisateur doit acquitter son droit de passage pour bénéficier du transfert avec le circuit #50.

## INFORMATION TRANSPORT

### Ligne INFOBUS :

Horaires - Tarifs - Carte OPUS - Commentaires - Plaintes  
450-759-5133 ou 1-866-755-2917

**Réservations / Objets perdus :**  
Transporteur : Radio Taxi Monaco  
450-753-7575

## CIRCUIT # 46



Conseil régional de transport de Lanaudière

JOLIETTE

ST-PAUL

TAXIBUS SUR APPEL

450-753-7575

JOLIETTE

ST-PAUL  
(Pont Beaudoin)



En vigueur le : 2 JANVIER 2011

LIGNE INFOBUS

450-759-5133

1-866-755-2917

[www.jembarque.com](http://www.jembarque.com)

## JOLIETTE → ST-PAUL

DÉPART #	LUNDI au VENDREDI					SAMEDI				DIMANCHE	
	1	2	3	4	5	1	2	3	4	1	2
<b>JOLIETTE</b>											
• 942, rue St-Louis (Terminus Joliette)	05:40	08:40	12:00	15:30	18:30	07:40	12:35	15:55	18:15	07:40	17:40
<b>ST-PAUL</b>											
• boulevard Brassard / rue du Curé-Dupont (église)	05:48	08:48	12:08	15:38	18:38	07:48	12:43	16:03	18:23	07:48	17:48
• chemin Cyrille-Beaudry / Route 343 (pont Beaudoin)	05:55	08:55	12:15	15:45	18:45	07:55	12:50	16:10	18:30	07:55	17:55

## ST-PAUL → JOLIETTE

DÉPART #	LUNDI au VENDREDI					SAMEDI				DIMANCHE	
	6	7	8	9	10	5	6	7	8	3	4
<b>ST-PAUL</b>											
• chemin Cyrille-Beaudry / Route 343 (pont Beaudoin)	05:55	08:55	12:15	15:45	18:45	07:40	13:20	15:40	18:00	08:30	17:30
• boulevard Brassard / rue du Curé-Dupont (église)	06:02	09:02	12:22	15:52	18:52	07:47	13:27	15:47	18:07	08:37	17:37
<b>JOLIETTE</b>											
• 942, rue St-Louis (Terminus Joliette)	06:10	09:10	12:30	16:00	19:00	07:55	13:35	15:55	18:15	08:45	17:45

Pour les déplacements vers Repentigny et Montréal, consultez l'horaire du circuit #50 Joliette/Repentigny/Montréal.

### TAXIBUS : INFORMATIONS ET MARCHE À SUIVRE

Le circuit #46 dessert les usagers désirant se déplacer entre la municipalité de St-Paul et la Ville de Joliette.

#### Règles d'utilisation pour utiliser le taxibus :

- L'usager doit appeler le transporteur, **Taxi Monaco** au **450 753-7575** au moins une heure avant la plage horaire prévue.
- L'usager doit spécifier le point d'embarquement et le point de débarquement.
- Le transporteur confirmera l'heure de passage.
- Si l'usager doit annuler son déplacement, il doit en aviser le transporteur le plus rapidement possible.
- Si l'usager ne se présente pas pour son embarquement, il s'expose à des mesures restrictives quant à ses demandes de déplacement subséquentes.

#### Embarquement et débarquement :

- L'embarquement et le débarquement sont effectués exclusivement dans la plage horaire précisée dans l'horaire en vigueur.
- À St-Paul, les points d'embarquement et de débarquement sont situés sur le boulevard Brassard (Route 343) entre la rue de Curé-Dupont et le chemin Cyrille-Beaudry (pont Beaudoin).
- À Joliette, les points d'embarquement et de débarquement sont : le CEGEP de Joliette, la Place Bourquet et le Terminus Joliette.
- Au débarquement, l'usager doit signer le coupon de déplacement présenté par le conducteur.

#### Paiement / Tarifs :

- Pour payer la course, l'usager paie le tarif du CRTL en vigueur en montrant au conducteur un titre de transport du CRTL valide ou en payant en argent comptant.